

Séance du conseil municipal du

13 septembre 2019

Le conseil municipal, convoqué le 09 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du **13 septembre 2019 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Angélique LIDY, Serge STIMPFLING, Florence LAVault, Arnaud STOESSEL, Isabelle REICHLIN, Roland RICH, Régine BADELET et Régis BRAND, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Frédéric SCHINDLER et Carlos RODRIGUEZ

Absent : Joël KLEIBER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers.

Il propose d'observer une minute de silence en l'hommage du papa de Françoise MAY, et de Claude KAYSER, tous les deux récemment décédés.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point à l'ordre du jour, proposition acceptée à l'unanimité (point 6).

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Régularisation comptable
4. Validation du projet arbres d'alignement Route de Thann
5. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle au Comité des Fêtes
6. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle et de la salle orange de l'école élémentaire à la communauté de paroisses d'Altkirch
7. Répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVault est désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2019 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3) Régularisation comptable

Suite à une observation de la trésorerie, la décision modificative est approuvée à l'unanimité :

DM n°1 :

- Débit du compte 020	10 000.-€
- Crédit du compte 2313 – 040	10 000.-€

4) Validation du projet arbres d’alignement Route de Thann

Françoise MAY rappelle aux conseillers que lors du programme initial, il a été proposé d’embellir le village en plantant notamment des arbres à l’entrée droite du village en venant de la Steiga.

La commande sera passée auprès de la pépinière WADEL de Uberstrass et les travaux seront réalisés en propre régie. Il s’agit de 6 érables qui atteindront environ 15m à maturité.

Le coût total des travaux se monte à 2 081,19€.

Un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre du Gerplan et un autre auprès de la région Grand Est.

Après déduction des subventions, si celles-ci-ci sont accordées, le coût final pour la mairie serait de 184,44€

Après délibération, avec 1 abstention et 11 voix pour, le projet de plantation des arbres d’alignement est approuvé.

La possibilité de réaliser la même action de l’autre côté de la route sera étudiée en même temps que l’étude de sécurité.

5) Convention de mise à disposition de la salle d’évolution de l’école maternelle au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l’animation du repas des aînés par les enfants de l’école, les époux ALLEMANN se sont proposé de faire répéter des chants aux enfants de l’école, sous l’égide du Comité des Fêtes, dans la salle de motricité de l’école maternelle.

Après délibération, l’unanimité des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de motricité de l’école maternelle au Comité des fêtes, les lundis de 1700 à 18h00, durant la période du 16 septembre au 16 décembre 2019.

6) Convention de mise à disposition de la salle d’évolution de l’école maternelle et de la salle orange de l’école élémentaire à la communauté de paroisses d’Altkirch

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la journée pastorale organisée par la Communauté de paroisses d’Altkirch, cette dernière a demandé s’il était possible d’utiliser la salle de motricité de l’école maternelle et la salle orange de l’école élémentaire pour y organiser des activités pour les enfants.

Après délibération, l’unanimité des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de motricité de l’école maternelle et de la salle orange de l’école élémentaire à la Communauté de paroisses d’Altkirch le dimanche 13 octobre 2019.

7) Répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires**Répartition du cout des interventions et travaux sur les réseaux unitaires entre communauté de communes et communes membres**

Le Maire expose qu’en vertu des dispositions de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes, la compétence relative à l’assainissement ne comprend pas celle relative aux eaux pluviales. À l’occasion de l’approbation des nouveaux statuts, applicables au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes a fait le choix de ne pas exercer la compétence relative aux eaux

pluviales.

Dans ce contexte, les communes sont donc compétentes en matière d'eaux pluviales.

S'agissant de la gestion des réseaux d'assainissement, la majorité d'entre eux sont des réseaux unitaires permettant la collecte des eaux usées mais aussi des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et éventuellement des bassins versants. Ces eaux sont orientées vers une station de traitement. Ces réseaux unitaires regroupent des compétences intercommunales et communales.

Aussi, il est proposé, sous réserve d'accord préalable, de répartir les coûts des interventions et travaux sur ces réseaux à hauteur de 40% du montant HT pour la commune concernée et 60% du montant HT pour la Communauté de communes après déduction des subventions.

Seraient compris dans cette répartition :

- Les passages caméras pour contrôle de réseau ;
- Les réparations ponctuelles de réseaux unitaires en cas de casses nettes, déboitement et affaissement des conduites et des tampons, fissures... ;
- Les curages de réseaux en cas de précipitations entraînant l'obstruction même partielle de la conduite en raison de l'entrée de matière autre que les eaux usées ;
- Le renouvellement, le déplacement ou l'extension d'une conduite unitaire dans le cadre d'un programme d'investissement intra-communal.

Ne seraient pas compris dans cette répartition :

- La pose d'un réseau d'eaux usées relevant uniquement de la compétence intercommunale de l'assainissement ;
- La pose d'un réseau d'eaux pluviales relevant uniquement de la compétence communale de l'eau pluviale ;
- La réhabilitation partielle de réseaux unitaires lorsque les dégradations entraînent la fuite des eaux usées relevant de la compétence communautaire ;
- Les équipements et ouvrages d'assainissement placés sur conduites unitaires, tels que déversoirs d'orage, bassins d'orage... qui relèvent de la compétence communautaire ;
- L'entretien et la réparation des éléments d'évacuation des eaux pluviales de la voirie faisant partie intégrante de la compétence voirie qui reste une compétence communale.

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé ces modalités de répartition. Il est proposé au Conseil Municipal de valider également ces modalités.

Le Conseil Municipal,

VU de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires entre Communauté de Communes et les communes membres, telle qu'exposée ci-avant.

8) Compte-rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- nouvelles règles de circulation aux abords de l'école Albert Falco aux moments des horaires de début et fin des cours ; merci aux parents et aux ouvriers qui ont aidé les parents les premiers jours à comprendre ces nouvelles règles, et à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet. Un point sera fait

d'ici quelques semaines. Ce projet a répondu aux attentes et demandes des enfants et des parents, sécuriser les abords des écoles lors de la dépose et de la recherche des enfants.

Il faudra penser à la sécurisation de la Rue du stade notamment pour les trottinettes et les vélos, matérialiser au sol les axes à emprunter par les enfants.

- Le 1^{er} octobre prochain sera installé le nid de cigognes, en présence d'ENEDIS, des enfants de l'école et du Club des Aînés.

- Une mise au point avec la société de nettoyage AMS sera faite

- De nouveaux enseignants et accompagnants des enfants en difficulté ont été nommés à l'école

- La CASBA a demandé à la mairie, suite à des plaintes de joueurs extérieurs, s'il était possible de repeindre le sol de la salle polyvalente afin de le rendre moins glissant. Un nettoyage avec l'auto laveuse sera effectué, et des devis sont en cours.

- L'AS TAGOSLHEIM arrête son activité à ASPACH à compter de la rentrée. Monsieur Francis BLAISE, Président de l'EJCS, entente des jeunes du centre Sundgau, qui regroupe les communes de Altkich /Hirsingue /Carspach/Wittersdorf, est venu en mairie car il serait intéressé de reprendre les entraînements à Aspach. Cela concerne 250 jeunes, avec des éducateurs formés. Une réunion avec Monsieur BLAISE et Monsieur METZGER est prévue ce mardi en mairie.

- En ce qui concerne la sécurisation de la route de Thann, toutes les autorisations relatives au projet du passage piéton 3D ont été accordées. Une demande de subvention sera envoyée. Coût estimatif des travaux : 1 600.-€

C'est une expérimentation dans le Haut-Rhin, ce sera le 1^{er} passage piéton en trois dimensions.

Il sera installé en face de la mairie et l'effet se fera dans le sens Altkirch-Spechbach.

Après délibération, avec 1 abstention et 11 voix pour, le projet du passage piéton 3D est validé.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :

- Lors du conseil des enfants, il a été demandé l'installation d'un banc supplémentaire dans la cour de l'école, ainsi que d'une 2e poubelle. Cela a été fait cet été.

- Le 28 septembre prochain aura lieu à ASPACH une animation organisée par la LPO afin de sensibiliser les habitants sur les hirondelles de fenêtres ; après une balade dans le village, la visite se terminera par la visite de l'installation des nids achetés par la commune Rue du 26 Novembre, au niveau du hangar communal.

- Les fondations pour le nid à cigogne ont été creusées hier, la buse sera installée début semaine prochaine. Le mat sera mis en place par ENEDIS le 1^{er} octobre à 14h00. Le club des aînés et les enfants de l'école y participeront.

Les bornes du chemin ont été remises en place par un géomètre (un peu plus de 3 mètres avaient été rognés), et une réflexion quant à l'implantation d'une haie est en cours, afin de délimiter le chemin.

Ce lieu a été choisi car concernant la proposition vers le terrain multisport, les réponses reçues ont toutes été négatives. Ce projet est un moyen de sécuriser la ligne 20 000V sur laquelle se posent souvent les cigognes. C'est pourquoi ENEDIS participe au financement du projet.

Commission technique : Dominique STOESEL informe les conseillers :

- Rendez-vous a été pris avec Monsieur LAUNAY de PONTIGGIA au sujet du lampadaire situé devant le n°54, Route de Thann.

- On est toujours en attente d'un 3e devis pour le chauffage de l'école.

Commission de l'information : Dominique STOESEL informe les conseillers que la lettre intermédiaire sera distribuée la semaine prochaine.

Le prochain TA paraîtra en novembre.

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

GREPLAN : Fabien SCHOENIG informe les conseillers que dans le cadre du GERPLAN, aura lieu les 12 et 13 octobre prochain la remise des prix des prairies fleuries à FISLIS, ainsi que l'opération vergers.

SIASA : Isabelle REICHLIN informe les conseillers que le problème des navettes partant de la gare en direction du collège et du lycée devra être réglé rapidement.

PLAN CLIMAT : le Maire informe que ce dernier sera déposé la semaine prochaine pour une 1ere lecture, il fait plus de 800 pages, il est notamment question du problème du transport en général.

Communauté de communes Sundgau : Fabien SCHOENIG fait savoir que le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi prochain. À l'ordre du jour : approbation CLECT, plan climat, adaptation du budget entre autres...

10) Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Des travaux d'arpentage sont en cours à différents endroits de la commune (Rue de la Croix-Rouge, aire de jeux, Rue des Carrières, Rue de la Libération, Route de Thann, Rue de Tagolsheim)
- Il est constaté que de plus en plus de palettes sont entreposées sur le trottoir devant le n°4, Rue de la Croix-Rouge. Après arpentage, on verra si le trottoir appartient au domaine public ou est sur domaine privé.
- Il y a un problème de parking dans la Rue de la Croix-Rouge, et un problème de stationnement de véhicules Rue du 26 Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.